



Ordre des Professionnels
Comptables du Burundi

PLAN STRATEGIQUE DE L'ORDRE DES PROFESSIONNELS COMPTABLES DU BURUNDI (OPC) 2022-2026

DOCUMENT PROVISOIRE

MAI 2022

Boulevard de l'UPRONA, N°91, Bujumbura, BURUNDI, Téléphone : 22 25 42 83,
Email: opc_bi@yahoo.fr, info@opc.bi, website : www.opc.bi

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	ii
LISTE DES FIGURES.....	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	iv
MOT DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE.....	vi
MOT DU PRESIDENT DE L'ORDRE DES PROFESSIONNELS COMPTABLES DU BURUNDI (OPC).....	vii
I. INTRODUCTION.....	11
I.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	11
I.2 METHODOLOGIE.....	11
II. ETAT DES LIEUX.....	12
II.1 MISSIONS DE L'OPC.....	12
II.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OPC.....	12
II.3 PARTENAIRES DE L'OPC.....	14
II.3.4 RESSOURCES FINANCIERES DE L'OPC (En FBU).....	15
II.3.5 RESSOURCES HUMAINES DE L'OPC.....	16
II.3.6 RESSOURCES MATERIELLES DE L'OPC.....	17
III. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE L'OPC.....	17
III.1 Analyse de l'environnement de l'OPC.....	17
III.1.2 Analyse du micro-environnement de l'OPC.....	21
III.1.2 Analyse des capacités organisationnelles de l'OPC.....	24
III.1.3 Analyse des exigences pour l'adhésion de l'OPC à l'IFAC.....	26
III.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'OPC.....	28
III.1. Vision, Mission et Valeurs de l'OPC.....	28
III.2.1 Vision de l'OPC.....	28
III.2.2 Mission de l'OPC.....	29
III.2.3 Valeurs de l'OPC.....	29
III.2 Objectifs, axes et cibles de développement stratégique.....	30
III.3 CADRE ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION.....	46
III.3.1 La mise en œuvre du plan stratégique.....	46
III.3.1.1 Une large dissémination du plan à toutes parties prenantes.....	46
III.3.1.2. Le plan comme document de référence dans toute action.....	46
III.3.1.3 La formalisation du suivi-évaluation du plan.....	46
III.3.2 Le système de suivi-évaluation.....	46
III.3.2.1 Le circuit de l'information.....	47
III.3.2.2 Les canevas de rapportage du suivi et de l'évaluation du plan.....	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Membres de l'OPC pour la période de 2016-2021	14
Tableau 2 : Evolution des recettes et dépenses de l'OPC pour la période de 2016-2020 (En FBU).....	15
Tableau 3 : Evolution du personnel de l'OPC dans le temps (2016-2021).....	16
Tableau 4 : Ressources Matérielles de l'OPC.....	17
Tableau 5 : Budget du Plan Stratégique 2022-2026 par axe stratégique	45
Tableau 6 : Canevas de présentation du rapport trimestriel de suivi.....	47
Tableau 7 : Canevas de présentation du rapport semestriel d'évaluation.....	48

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Organigramme de l'OPC	13
Figure 2 : Membres de l'OPC pour la période de 2016-2021.....	15
Figure 3 : Evolution des recettes et dépenses de l'OPC pour la période de 2016-2020 (En FBU).....	15
Figure 4 : Evolution du personnel de l'OPC pour la période de 2016 à 2021	16

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ADB	: Agence de Développement du Burundi
AQA	: Assurance Qualité de l'Audit
ARCA	: Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
BRB	: Banque de la République du Burundi (Banque Centrale)
CAT	: Certified Accounting Technician
CGA	: Centres de Gestion Agréés
CNC	: Conseil National de la Comptabilité
CNO	: Conseil National de l'Ordre
COVID-19	: Coronavirus Disease 2019
CFCIB	: Chambre Fédérale du Commerce et de l'industrie du Burundi
CPA	: Certified Public Accountant
CPD	: Continuing Professional Development (Développement professionnel continu)
EAC	: Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)
EACOA	: East African Congress of Accountants
FIDEF	: Fédération Internationale des Experts-Comptables et Commissaires aux comptes Francophones.
FBU	: Franc Burundais
GED	: Gestion Electronique des Dossiers
IAASB	: Le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance
ICPAK	: Institute of Certified Public Accountant of Kenya
ICPAR	: Institute of Certified Public Accountants of Rwanda
ICPAU	: Institute of Certified Public Accountant of Uganda
IFAC	: Fédération internationale des Experts-Comptables (International Federation of Accountants)
IFRS	: Normes Internationales d'Information Financière

IES	: Standards internationaux d'Éducation
IOV	: Indicateur objectivement vérifiable
IPSAS	: Normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards)
ISA	: Normes Internationales d'Audit
IT	: Technologies de l'Information
KASNEB	: Kenya Accountants and Secretaries National Examination Board
NBAA	: National Board of Accountants and Auditors
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OBR	: Office Burundais des Recettes
OPC	: Ordre des Professionnels Comptables du Burundi
PAFA	: Fédération Panafricaine des Experts Comptables
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNB	: Produit National Brut
PND	: Plan National de Développement
ROSC	: Rapport sur l'Application des Normes et des Codes (Report on the Observance of Standards and Codes)
SIDA	: Syndrome d'immunodéficience acquise
SMO	: Déclarations des obligations des membres (Statement of Membership Obligations)
SWOT	: Strength, Weaknesses, Opportunities, Threat
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
VIH	: Virus de l'immunodéficience humaine

MOT DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE



Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO

L'élaboration du nouveau Plan Stratégique 2022-2026 est une étape très importante que vient de franchir l'Ordre des Professionnels Comptables du Burundi (OPC).

Ce Plan quinquennal constitue la feuille de route que se donne l'OPC pour accomplir sa mission : « *Développer, promouvoir et régler la profession comptable au Burundi pour répondre aux normes internationales et préserver l'intérêt public* ».

Elle va plus loin que la simple planification, puisqu'elle oblige l'OPC à examiner son environnement interne et externe, à se projeter dans l'avenir et à déterminer les stratégies pour concrétiser sa mission et par conséquent sa vision. C'est le point de départ du management basé sur la performance. Ce plan stratégique renferme donc les objectifs généraux élaborés par le Secrétariat Exécutif et validés par le Conseil National de l'Ordre (CNO).

Ce Plan Stratégique est en arrimage avec le Plan National de Développement (PND) 2018-2027, à l'Axe 13 relatif à la *Gouvernance* avec comme Objectif Stratégique : « *Consolider la bonne gouvernance et éradiquer la corruption et les malversations économiques* » ainsi que l'Axe 15 concernant la *Mobilisation des Ressources*, avec comme Objectif Stratégique : « *Améliorer la gestion rationnelle des dépenses publiques* ».

Il vient donc à point nommé pour fixer les orientations stratégiques. Il sera appuyé par des Plans d'Actions annuels avec des indicateurs de performance quantifiables.

Pour les cinq prochaines années, le Ministère de Tutelle veillera à ce que l'engagement du Gouvernement, les attentes des professionnels comptables et des parties prenantes dans la promotion de la profession comptable au Burundi puissent être une réalité.

En tant que Ministre de Tutelle, Nous voudrions réitérer notre détermination à soutenir l'OPC dans la mise en œuvre des stratégies et priorités détaillées dans ce plan stratégique, plus spécialement dans sa démarche d'adhésion à la Fédération Internationale de l'Ordre des Professionnels Comptables (IFAC).

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE

Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO

MOT DU PRESIDENT DE L'ORDRE DES PROFESSIONNELS COMPTABLES DU BURUNDI (OPC)



Monsieur Frédéric GAHUNGU

Dès sa naissance en 2001 à nos jours, l'OPC a connu une évolution sur les différents aspects comme en témoigne ses réalisations pendant les cinq dernières années.

La comptabilité est d'une importance capitale pour le développement économique d'un pays. Lorsque la comptabilité est au service de l'économie, elle apporte une plus-value au développement de la nation toute entière, étant donné que l'économie s'évalue dans les chiffres.

Dans cette optique, l'Ordre des Professionnels Comptables du Burundi s'est constamment impliqué dans l'amélioration de la réglementation comptable au Burundi. Ce fut notamment le cas en 2012, quand le pays s'est lancé dans la dynamique d'adapter son système comptable national aux normes généralement admises, en réponse aux faiblesses relevées notamment par deux rapports ROSC diligentés par la Banque Mondiale.

L'aboutissement du processus à l'adhésion effective de l'OPC à l'IFAC ouvrira le Burundi au boulevard de formation de ses professionnels comptables pour renforcer leurs capacités opérationnelles et pour améliorer les conditions de discipline et de contrôle-qualité. L'adhésion à l'IFAC est la voie obligée de passage pour moderniser la profession comptable au Burundi.

En tant que partenaire de l'Etat et des entreprises, notre engagement à accompagner l'accélération de notre adhésion à l'IFAC, devrait aider, par la qualité de l'information financière disponible, à mieux collecter les ressources de l'Etat et à améliorer la gestion desdites ressources pour une meilleure prise en compte des ambitions de développement.

Pour mieux accomplir ses missions, l'Ordre des Professionnels Comptables (OPC), un nouveau Plan Stratégique Quinquennal, couvrant la période de 2022 à 2026, vient d'être élaboré. Celui-ci fixe de nouveaux axes stratégiques qui guideront l'OPC durant les cinq prochaines années.

En plus d'une forte implication du personnel de l'OPC dans l'élaboration de ce nouveau Plan Stratégique, des consultations avec les parties prenantes ont également eu lieu, afin de recueillir leurs contributions sur les stratégies envisagées dans le but d'atteindre sa vision : « *OPC, leader dans la promotion du professionnalisme comptable dans une nouvelle ère de digitalisation* ».

Dans cette première génération de plan stratégique, cinq nouveaux axes stratégiques ont été retenus :

1^{er} axe stratégique : Amélioration du Cadre légal et réglementaire du CNC et de l'OPC.

2^{ème} axe stratégique : Adhésion de l'OPC à l'IFAC.

3^{ème} axe stratégique : Formation diplômante des professionnels comptables.

4^{ème} axe stratégique : Renforcement des mécanismes de Management et de Gouvernance.

La mise en œuvre effective étant aussi importante que le plan en soi, un cadre logique développé à cet effet permet de lier les objectifs stratégiques et les indicateurs de performance aux axes stratégiques identifiés. Les sources de données et les services responsables de la réalisation de chaque objectif sont clairement indiqués. Un calendrier de mise en œuvre des actions clés est associé aux indicateurs de performance pour en assurer un meilleur suivi.

Les plans d'actions annuels vont appuyer le Plan Stratégique et seront axés sur la réalisation des objectifs inclus dans ce plan stratégique.

Les rapports de performance seront produits à la fin de chaque trimestre indiquant l'état de la mise en œuvre de chaque objectif, afin de pouvoir prendre des mesures correctrices le moment opportun. Ces rapports de performance seront présentés au Conseil National de l'Ordre (CNO).

Grâce à son personnel dévoué et au leadership de ses organes dirigeants, l'Ordre des Professionnels Comptables du Burundi (OPC) reste déterminé à accomplir pleinement sa mission que lui a confiée le Gouvernement et remercie les professionnels comptables, le Ministère de Tutelle et le Gouvernement dans son ensemble pour leur soutien indéfectible.

**LE PRESIDENT DE L'ORDRE DES PROFESSIONNELS COMPTABLES DU
BURUNDI (OPC)**

Monsieur Frédéric GAHUNGU

Membres du Conseil National de l'Ordre (CNO)



Monsieur Frédéric
GAHUNGU, Président du
Conseil



Dr Upendo-Brillant Corneill
NYAMANZA, Vice-Président
du Conseil



Monsieur Jean Berchmas
BIVANDA, Secrétaire
Général du Conseil



Madame Ashura
TAMBAKUBWAYO,
Trésorière du Conseil



Monsieur Jean
NGENZAHINDAVYI, Membre
du Conseil



Monsieur Fidèle BUSUZUMA,
Membre du Conseil



Monsieur Lin BAMPIGIRA,
Membre du Conseil



Madame Jeanne KIGEME,
Membre du Conseil



Monsieur André
NDAYEGAMIYE HAKIZIMANA,
Membre du Conseil



Monsieur Yves Désiré
BAGABO, Membre du
Conseil



Monsieur Médard MUZANEZA,
Membre du Conseil



Monsieur Thadée
NDAYISENGA, Membre du
Conseil

Membres du Conseil National de l'Ordre (CNO)



Dr Yves NDAYIKUNDA,
Membre du Conseil



Dr Dieudonné GAHUNGU,
Membre du Conseil

SECRETARIAT EXECUTIF



Monsieur Léonard
BIGIRIMANA, Secrétaire
Exécutif

I. INTRODUCTION

I.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Ordre des Professionnels Comptables du Burundi (OPC) a été créé par Décret n° 100/053 du 11 mai 2001. Ce dernier décrit la mission de l'OPC dont le but est d'assurer la promotion de la profession, de protéger les intérêts de ses membres, des tiers et de l'Etat, de défendre l'éthique et l'indépendance de ladite profession.

L'OPC joue aussi le rôle de surveiller l'exercice de la profession pour le respect des règles d'éthique et des normes professionnelles.

Ce décret est complété par l'Ordonnance Ministérielle n°540/1033 du 30 juillet 2004 portant mesures d'exécution du Décret instituant l'OPC et par un règlement intérieur qui fixe le mode d'organisation et d'administration de l'Ordre, les conditions d'inscription ainsi que la structuration des différents tableaux en fonction des catégories de professionnels qui y sont définies. A cela s'ajoute le Code d'éthique de l'OPC.

L'OPC a entrepris une démarche pour son adhésion à l'IFAC. L'adhésion à l'IFAC a un double avantage. Il s'agit d'ouvrir la voie obligée de passage pour moderniser la profession comptable au Burundi et accroître la crédibilité du Burundi en suscitant la venue des investisseurs, eu égard à l'amélioration de la qualité des informations financières qui découlent du respect des obligations de l'IFAC.

En tant que partenaire de l'Etat et des entreprises, l'accélération de l'adhésion de l'OPC à l'IFAC, devrait aider, par la qualité de l'information financière disponible, à mieux collecter les ressources de l'Etat et à améliorer la gestion desdites ressources pour une meilleure prise en compte des ambitions de développement.

Ce choix s'inspire du Plan National de Développement (PND) 2018-2027, à l'Axe 13 relatif à la *Gouvernance* et à l'Axe 15 concernant la *Mobilisation des Ressources*.

C'est en effet, dans ce cadre que s'inscrit la formulation du présent plan stratégique de l'OPC pour l'horizon 2022-2026.

I.2 METHODOLOGIE

Le plan stratégique a passé en revue les questions de fond auxquelles l'Ordre des Professionnels Comptables du Burundi (OPC) est confronté en vue de développer un cadre stratégique propre qui puisse donner à ses activités identifiées leur cohérence, leur orientation et les mécanismes de suivi-évaluation.

Durant tout le processus, l'approche participative a été privilégiée ; c'est-à-dire que l'expert a collecté et analysé les données à travers des entretiens auprès des parties prenantes.

II. ETAT DES LIEUX

II.1 MISSIONS DE L'OPC

L'Ordre des professionnels Comptables du Burundi (OPC) est chargé de :

- Défendre l'indépendance et l'honneur de la profession ;
- Introduire les règles de transparence et de bonne gouvernance ;
- Surveiller l'exercice de la profession pour le respect des règles d'éthique et les normes professionnelles.

II.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OPC

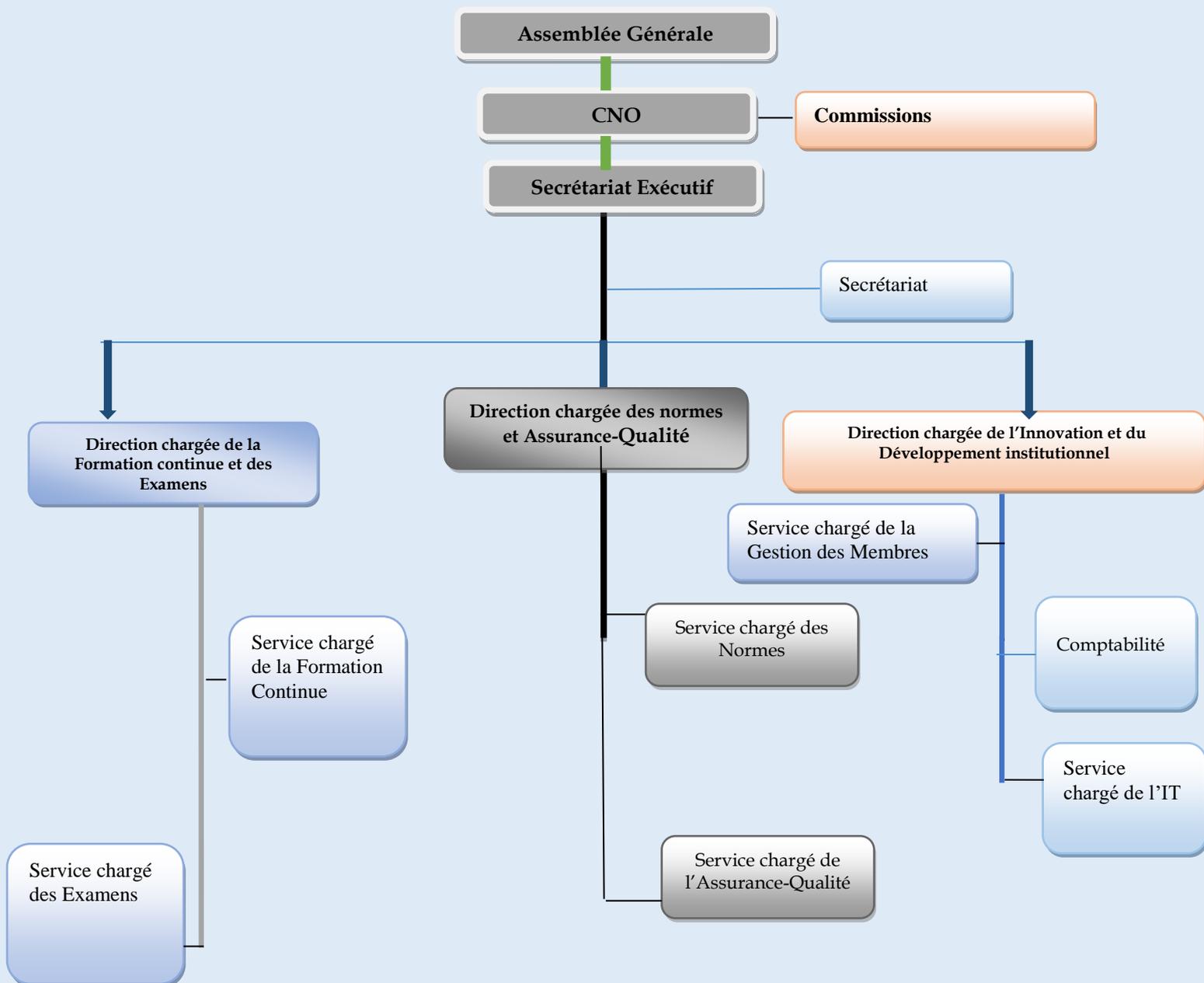
Les organes de l'OPC sont respectivement l'Assemblée Générale des membres, le Conseil National de l'Ordre (CNO), un Secrétariat Exécutif et des Commissions.

Le CNO est composé de dix membres élus parmi les professionnels comptables inscrits aux différents tableaux et de cinq membres désignés pour faire un total de 15 membres qui ont un mandat de 3 ans renouvelable une fois.

Le Président de l'OPC est élu parmi les professionnels comptables alors que le Vice-Président est nommé par le Ministre ayant les finances dans ses attributions.

La figure ci-après illustre la structure organisationnelle de l'OPC.

Figure 1 : Organigramme de l'OPC



II.3 PARTENAIRES DE L'OPC

II.3.1 GROUPEMENTS DONT L'OPC EST MEMBRE

- EACOA: East African Congress of Accountants;
- FIDEF : Fédération Internationale des Experts-Comptables et Commissaires aux comptes Francophones ;
- PAFA : Fédération Panafricaine des Comptables.

II.3.2 ORDRES DES PROFESSIONNELS COMPTABLES DE LA SOUS REGION

- ICPAR: Institute of Certified Public Accountants of Rwanda;
- ICPAK: Institute Certified Public Accountant of Kenya;
- ICPAU: Institute Certified Public Accountant of Uganda;
- NBAA: National Board of Accountants and Auditors.

II.3.3 AUTRES PARTENAIRES

- KASNEB : Kenya Accountants and Secretaries National Examination Board;
- Université Lumière de Bujumbura;
- Université des Grands Lacs;
- Université du Lac Tanganyika;
- Summit International University;
- Leadership International University;
- Université du Burundi;
- Université Sagesse;
- Université Espoir d'Afrique;
- Bujumbura International University.

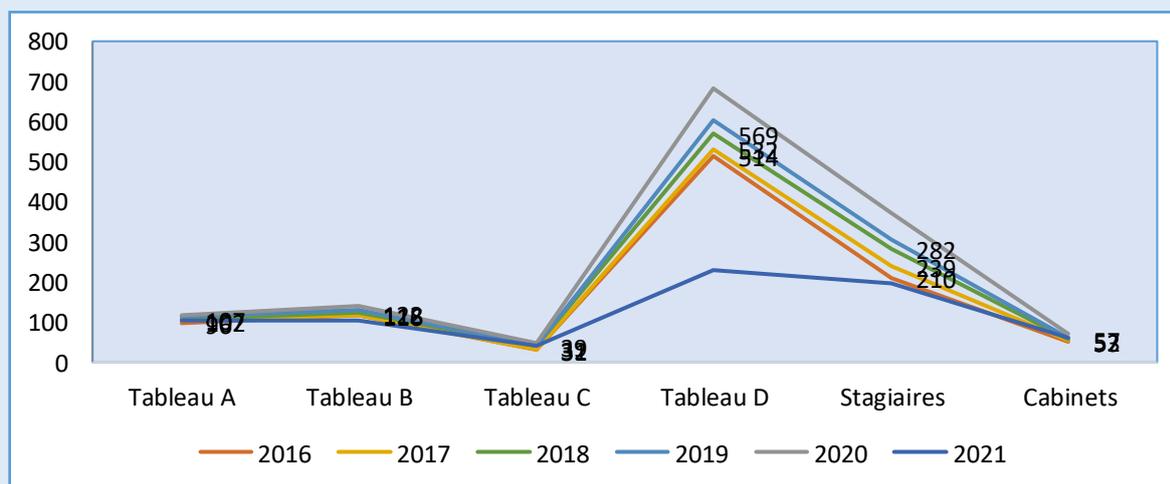
II.3.4 MEMBRES DE L'OPC POUR LA PERIODE DE 2016-2021

Tableau 1 : Membres de l'OPC pour la période de 2016-2021

MEMBRES	ANNEES					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tableau A	96	102	107	112	116	103
Tableau B	118	116	122	131	140	103
Tableau C	31	32	39	40	47	42
Tableau D	514	532	569	602	682	230
Membres stagiaires	210	239	282	305	372	196
Total des membres						674
Cabinets	52	53	57	61	70	59

NB : Au cours de l'année 2021, les membres ayant des arriérés de cotisations de plus de 2 ans ont été rayés de la liste des membres conformément au règlement de l'OPC.

Figure 2 : Membres de l'OPC pour la période de 2016-2021



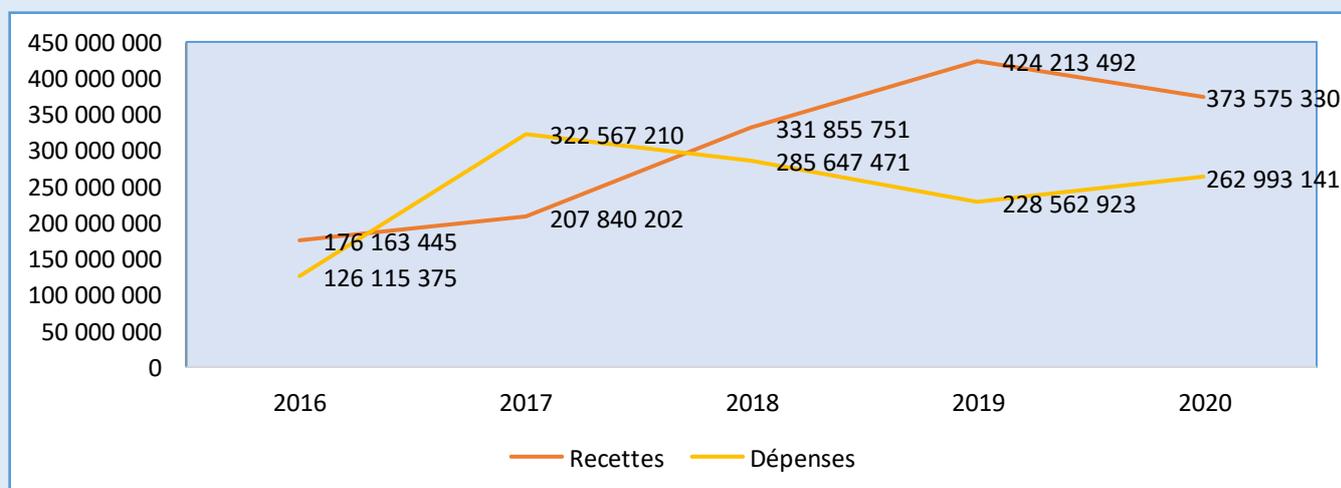
II.3.5 RESSOURCES FINANCIERES DE L'OPC (En FBU)

Au cours de la période de 2016 à 2020, l'OPC a enregistré des Recettes et des dépenses. Les ressources proviennent essentiellement des frais d'inscription de nouveaux membres, des cotisations annuelles des membres, des frais de formations des frais de participation aux Congrès ainsi que les ressources provenant de la vente des cachets, des livrets et du plan comptable national.

Tableau 2 : Evolution des recettes et dépenses de l'OPC pour la période de 2016-2020 (En FBU)

Rubriques	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes	176 163 445	207 840 202	331 855 751	424 213 492	373 575 330
Dépenses	126 115 375	322 567 210	285 647 471	228 562 923	262 993 141

Figure 3 : Evolution des recettes et dépenses de l'OPC pour la période de 2016-2020 (En FBU)



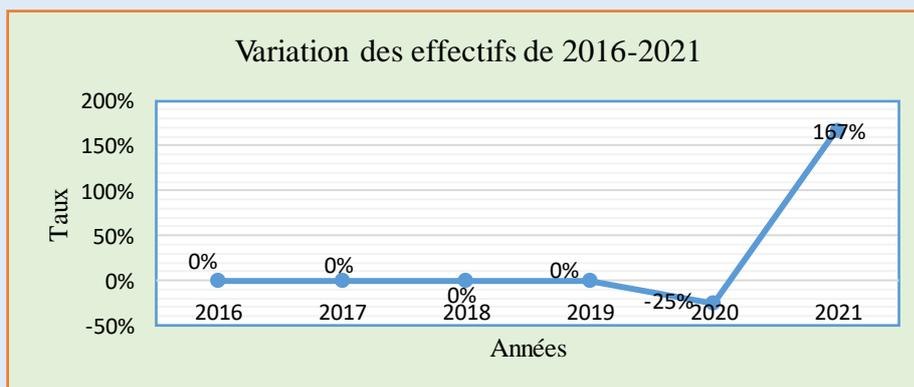
II.3.6 RESSOURCES HUMAINES DE L'OPC

Tableau 3 : Evolution du personnel de l'OPC dans le temps (2016-2021)

Année	Effectif	Variation
2016	4	0%
2017	4	0%
2018	4	0%
2019	4	0%
2020	3	-25%
2021	8	167%

Le graphique ci-après montre une régression des effectifs du personnel de près de 25% en 2020 et une augmentation sensible de 167% en 2021, suite au recrutement des cadres d'appui.

Figure 4 : Evolution du personnel de l'OPC pour la période de 2016 à 2021



II.3.7 RESSOURCES MATERIELLES DE L'OPC

Tableau 4 : Ressources Matérielles de l'OPC au 31/12/2021

MOBILIER DE BUREAU		
N°	Désignation	Quantité
1	Tables	27
2	Fauteuil	7
3	Chaises	47
4	Armoire	3
5	Etagère	1
6	Appareil téléphonique	2
EQUIPEMENT INFORMATIQUE		
1	Ordinateurs PC	27
2	Ordinateurs Portables	6
3	Onduleurs	27
4	Imprimante	3
5	Photocopieuses	1
6	Scanner	2
7	Vidéoprojecteur	1

III. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE L'OPC

Après la présentation de l'état des lieux et le traitement des données, le diagnostic stratégique a permis, à l'aide de l'analyse SWOT, l'identification des opportunités et des menaces de l'environnement externe ; les forces et les faiblesses de l'OPC au regard de ses missions.

La conduite de l'analyse SWOT nous a permis de réaliser deux diagnostics et de les confronter :

- Un diagnostic interne permettant d'identifier les forces et les faiblesses organisationnelles, managériales de l'OPC.
- Un diagnostic externe qui permettant d'identifier les opportunités et les menaces que constitue l'environnement de l'OPC.

La confrontation entre les résultats des deux diagnostics a permis la formulation des orientations stratégiques qui maximisent le potentiel de forces et d'opportunités, tout en minimisant l'impact des faiblesses et des menaces.

III.1 Analyse de l'environnement de l'OPC

Dans le cadre de l'analyse stratégique, l'environnement d'une organisation est l'ensemble des éléments extérieurs à l'organisation avec lesquels cette dernière entretient des relations d'influence.

Les éléments constitutifs de l'environnement sont :

- ❖ **Le macro-environnement** qui exerce une influence unilatérale sur l'organisation ; il est contraignant, difficilement contrôlable et influençable. Les organisations doivent s'y adapter.

Ses principaux facteurs constitutifs sont, au niveau national, régional et international :

- Le contexte politico-administratif
- Le contexte économique
- Le contexte technologique
- Le contexte socioculturel
- Le contexte environnemental (au sens écologique)
- Le contexte légal.

Dans ces différents contextes, il s'agira d'identifier les tendances qui pourraient avoir un impact sur le développement de l'OPC, impact positif (opportunités à saisir) ou impact négatif (menaces ou contraintes) dont il faudra minimiser les effets pour atteindre les objectifs.

- ❖ **Le micro-environnement** : environnement immédiat ou structurel sur lequel l'Organisation peut agir.

L'analyse du micro-environnement pour l'OPC prendra en compte quatre acteurs :

- Bénéficiaires (clientèle)
- Fournisseurs
- Régulateurs
- Compétiteurs

III.1.1 Analyse du macro-environnement de l'OPC

Origine	Utile Pour atteindre les objectifs	Néfaste Pour atteindre les objectifs
Externe	Opportunités	Menaces
Contexte politico-administratif		
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du Décret N°100/053 du 11 mai 2001 portant création de l'Ordre des Professionnels Comptables (OPC) ; - Existence de l'Ordonnance Ministérielle N°540/1033 du 30/07/2004 portant mesures d'exécution du Décret N°100/053 du 11 mai 2001 portant création de 	<ul style="list-style-type: none"> - Les textes régissant l'OPC restent caducs et ne répondent pas aux exigences de l'IFAC.

	<p>l'Ordre des Professionnels Comptables (OPC) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication du Ministère de Tutelle dans la prise des décisions au sein de l'OPC par sa représentation au sein du Conseil National de l'Ordre (CNO) ; - Existence de partenariats avec les ordres africains et régionaux (PAFA, EACOA, FIDEF, KASNEB, etc.) ; - Existence d'une Commission conjointe OBR-OPC ; - Loi N°1/14 du 24 décembre 2020 portant révision de la Loi N°1/02 du 24 janvier 2013 relative aux impôts sur les revenus qui précise que les déclarations fiscales annuelles et leurs annexes préparées par les sociétés assujetties dont le chiffre d'affaires dépasse un seuil à fixer, doivent être certifiées par un professionnel agréé par l'OPC ; - Circulaire n°16/2018 relative à l'agrément et à l'exercice de la fonction de commissaire aux comptes des établissements de crédit édicté en vertu de la Loi N°1/17 du 22/08/2017 régissant les activités bancaires ; - Forte adhésion des organismes professionnels comptables à la Fédération Internationale des Comptables (IFAC) ; - Loi N°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques ; - Loi N°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des sociétés privées et à participation publique ; - Loi N°1/12 du 28 juin 2017 régissant les Sociétés coopératives au Burundi ; - Loi N°1/05 du 27 février 2019 régissant les marchés des capitaux au Burundi ; - Loi N°1/06 du 17 juillet 2020 portant 	
--	---	--

	<p>révision de la Loi N°1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi ;</p> <p>- Protocole monétaire de la Communauté de l’Afrique de l’Est (CAE), signé le 30 novembre 2013 contient des articles visant à harmoniser les normes des finances publiques et inclut une obligation pour les Etats membres d’adopter les IPSAS.</p>	
--	--	--

CONTEXTE ECONOMIQUE

	<ul style="list-style-type: none"> - Création de nouveaux emplois ; - Le Plan National de Développement (PND) 2018-2027 qui prévoit deux axes sur lesquels l’OPC intervient à savoir l’Axe 13 lié à la <i>Gouvernance</i> et l’Axe 15 relative à la <i>Mobilisation des Ressources</i>. - Assainissement du climat des affaires et promotion des investissements au Burundi ; - Libre échange suite à l’intégration du Burundi dans les instances régionales et internationales ; - Mobilité des professionnels comptables du Burundi ; - Loi n°1/19 du 17 juin 2021 portant modification de la Loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fluctuations de cours de change ; - Faible niveau des rémunérations. - Le faible taux de croissance du PIB et du PNB.
--	--	---

CONTEXTE TECHNOLOGIQUE

	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture nationale du réseau internet ; - Développement de la téléphonie mobile ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de maitrise des NTIC ne permettant pas des échanges d’informations rapides entre les entreprises et les professionnels
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de l'énergie solaire ; - Progrès dans le développement et l'exploitation des logiciels de gestion ; - Début du phénomène de digitalisation des services publics. 	<ul style="list-style-type: none"> comptables ; - Energie électrique insuffisante (coupures intempestives du courant) ; - Logiciels professionnels extrêmement chers ; - Coûts de formation inaccessibles pour les professionnels comptables.
CONTEXTE SOCIO-CULTUREL		
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des programmes de prévention des certaines maladies (malaria, tuberculose, VIH/Sida, COVID-19, etc.) ; - Existence des canaux de communication (Instagram, Tweeter, Facebook, WhatsApp, etc) ; - Principe de solidarité encre dans la culture burundaise. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-emploi et faible niveau d'initiatives de création d'entreprises ; - Absentéisme massif causé par le COVID-19.
ENVIRONNEMENT (AU SENS ECOLOGIQUE)		
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une Politique nationale de protection de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Effets néfastes du changement climatique. - Existence des pollutions atmosphériques et insalubrités entraînant une recrudescence des maladies.

III.1.2 Analyse du micro-environnement de l'OPC

La synthèse de l'analyse du micro-environnement est présentée dans le tableau ci-après :

Origine	Utile Pour atteindre les objectifs	Néfaste Pour atteindre les objectifs
Externe	Opportunités	Menaces
Bénéficiaires (Cabinets, Membres, stagiaires, étudiants)		
	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de nouveaux membres, cabinets, stagiaires ; - Inscription des étudiants aux programmes de CPA et CAT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels comptables non certifiés les empêchant d'exécuter certains marchés financés par certains bailleurs internationaux ; - La plupart des membres de l'Ordre n'ont pas accès aux formations malgré le caractère obligatoire des formations continues (CPD) ; - La plupart des étudiants ont de faibles revenus les empêchant de suivre les programmes CPA et CAT mis en place par l'OPC ; - La plupart des membres stagiaires ont du mal à trouver des encadreurs faute de moyens financiers et matériels de ces derniers.
FOURNISSEURS (Fournisseurs des prestations et autres fournisseurs des biens et services)		
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de partenariats avec les institutions de formation ayant des filières de Finances-comptabilité ; - Existence d'un Mémoire d'entente avec le KASNEB dans le processus de passation des examens pour les programmes de CPA & CAT ; - Existence d'un Mémoire d'entente avec l'ICPAK dans le processus d'adhésion de l'OPC à l'IFAC ; - Des commissions de passation de marchés des biens et services. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de certaines clauses de différentes conventions de collaboration ; - Insuffisance de moyens (financiers, humains et matériels).

Régulateurs		
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du Ministère de Tutelle ; - Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique dans la régulation des diplômes et certificats ; - Banque Centrale (BRB) au niveau bancaire ; - Office Burundais des Recettes (OBR) dans les déclarations fiscales; - Institutions supérieures de contrôle (la Cour des Comptes, l'Inspection Générale de l'Etat) ; - Agence de Régulation des Assurances (ARCA) ; - Chambre Fédérale du Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB) ; - Agence de Développement du Burundi (ADB) ; - IFAC, PAFA FIDEF et EACOA dans le suivi des normes ; - CNO qui tracent les orientations en matière de réglementation de la profession comptable au Burundi. 	<ul style="list-style-type: none"> - La plupart des professionnels comptables du Burundi sont francophones et n'accèdent pas facilement à certaines communications souvent en anglais de certains régulateurs (IFAC, PAFA et EACOA).
COMPÉTITEURS		
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des Ordres de la sous-région (ICPAR, ICPAK, ICPAU, NBAA) pousse l'OPC à améliorer ses prestations ; - Existence du Conseil National de la Comptabilité (CNC) qui est l'organe de normalisation de la comptabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'exercice de la profession comptable est handicapé par l'absence de l'harmonisation des honoraires. - La non transparence dans le processus de passation des marchés. - Les textes instituant le CNC existent mais ils sont caducs.

III.1.2 Analyse des capacités organisationnelles de l'OPC

L'analyse des capacités organisationnelles est un diagnostic des forces et faiblesses d'une Organisation dans le cadre du management stratégique et opérationnel de ses ressources.

Pour le cas de l'OPC, l'analyse portera sur les aspects suivants :

- Les ressources humaines ;
- Les ressources financières ;
- Les ressources matérielles ;
- Le système d'information ;
- Le système de planification ;
- Le système de coordination ;
- Le système de contrôle ;
- Le système de motivation ;
- Les règlements et statuts.

Origine	Utiles Pour atteindre les objectifs	Néfastes Pour atteindre les objectifs
Interne	Forces	Faiblesses
Ressources Humaines		
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un personnel administratif ; - Existence des cadres d'appui ; - Existence d'un organigramme ; - Régularité des salaires ; - Existence des avantages sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de Règlement d'entreprise ; - Peu de ressources humaines qualifiés. - Insuffisance de moyens financiers pour la prise en charge des cadres d'appui recrutés par l'OPC ; - Absence d'une politique de gestion prévisionnelle des Ressources Humaines. - Absence de plan annuel de renforcement des capacités. - Système d'évaluation des performances inapproprié.

RESSOURCES FINANCIERES		
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des cotisations des membres ; - Ressources en provenance des formations continues et des congrès ; - Ressources en provenance des passations des examens ; - Ressources en provenance de la vente des cachets, du plan comptable national révisé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déséquilibre entre les besoins de l'Ordre et ses ressources ; - Absence d'un système de recouvrement des créances.
RESSOURCES MATERIELLES		
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des biens meubles propres à l'OPC. - Equipement informatique disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'immeuble abritant l'OPC est loué. - Insuffisance de salles de formation équipés ; - Insuffisance des bureaux ; - Manque d'équipements de vidéo-conférence pour les formations en ligne ; - Biens meubles insuffisants ; - Absence de matériel roulant.
SYSTÈME DE COMMUNICATION		
	<ul style="list-style-type: none"> - Site web opérationnel ; - Existence d'un compte Youtube et compte facebook de l'OPC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de stratégie de communication ; - Absence d'un Journal professionnel propre à l'OPC ; - Système de gestion des archives non fiable ; - Absence d'une Bibliothèque de la profession comptable.

SYSTÈME DE PLANIFICATION		
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un plan stratégique et d'un plan opérationnel. - Existence d'une budgétisation annuelle. 	Insuffisance dans le suivi de l'exécution budgétaire.
SYSTÈME DE MANAGEMENT/COORDINATION		
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une structure organisationnelle fonctionnelle ; - Réunions régulières avec les membres du CNO, tous les membres en AG et réunions des commissions. 	- Absence du Manuel de procédures administratives, comptables et financières.
SYSTÈME DE CONTROLE		
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un commissariat aux comptes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de logiciel de gestion des membres ; - Absence de logiciel de gestion des missions d'audit dans les cabinets.

III.1.3 Analyse des exigences pour l'adhésion de l'OPC à l'IFAC

<i>Critères pour une adhésion à l'IFAC</i>	<i>Etat de mise en œuvre</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Être reconnue, par la loi ou par consensus général en tant qu'organisation professionnelle nationale en bonne et due forme. 	L'Ordre a été créé par une loi et un règlement intérieur qui est disponible de même que le code d'éthique et de déontologie. Ces textes nécessitent d'être adaptés aux exigences de l'IFAC.
<ul style="list-style-type: none"> - Être financièrement et opérationnellement viable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les états financiers sont disponibles. - Absence d'une stratégie de mobilisation de ressources.
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir procédé à des autoévaluations pour démontrer son aptitude à se conformer aux SMO. 	La formation des Membres aux SMOs n'a pas encore commencée.

<i>Critères pour une adhésion à l'IFAC</i>	<i>Etat de mise en œuvre</i>
- S'engager à participer et à promouvoir l'importance de l'IFAC.	Le processus a été enclenché avec l'ICPAK (son parrain), il reste à alimenter le dossier d'adhésion.
- Participer activement au Programme de conformité - Un organisme professionnel comptable doit être fondé sur :	Objectif non atteint.
○ Une bonne gouvernance (les organes réglementaires).	Objectif atteint
○ Assemblée Générale des membres.	Objectif atteint
○ Un organe exécutif (le Conseil National de l'Ordre).	Objectif atteint
○ Gérer l'administration de l'ordre.	Le Secrétariat est fonctionnel avec à sa tête un Secrétaire Exécutif.
○ Tenir un registre des membres.	Objectif atteint
○ Un plan stratégique et un plan opérationnel.	En cours d'élaboration.
○ Tenir des réunions de l'Assemblée Générale, du Conseil National de l'Ordre et des Commissions.	Objectif atteint
○ Organiser des études, des examens et les dossiers de formation.	En cours. Les programmes CPA et CAT ont été mis en place, des conventions avec les institutions de formation et un mémorandum avec KASNEB pour passation des examens ont été signés.
○ Etablir et gérer les relations institutionnelles avec d'autres organisations professionnelles, le Gouvernement, les organismes de développement et les organisations régionales.	Objectif atteint.
○ Mener des investigations et mettre en place un système disciplinaire sur les activités de ses membres.	Objectif atteint mais nécessite des améliorations.

III.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'OPC

Par orientation stratégique, il faut entendre un paquet d'interventions stratégiques initiées à partir des éléments du diagnostic stratégique en vue d'établir une feuille de route à long terme.

Pour le cas de l'OPC, les orientations stratégiques portent sur son cadre stratégique (Vision, Mission, Valeur), les axes de développement et le cadre logique de la stratégie.

III.1. Vision, Mission et Valeurs de l'OPC

Pour une organisation, la vision stratégique est une représentation, une image ambitieuse et désirable d'un état futur radicalement préférable à l'état actuel.

Un énoncé de vision présente les avantages suivants :

- La vision, tel qu'elle découle de l'analyse environnementale, décrit généralement l'avenir souhaité ;
- La vision doit motiver et inspirer chaque personne ;
- Il s'agit d'une image de l'avenir ;
- Lorsque les gens partagent vraiment une vision, ils sont connectés et liés entre eux par une aspiration commune ;
- La vision doit fournir un but et une orientation et agir comme une force motrice pour chaque membre de l'organisation ;
- La vision d'une organisation décrit un état idéal dans l'avenir. C'est ce que l'organisation aspire être dans les années avenir.

III.2.1 Vision de l'OPC

La vision de l'OPC s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement du Burundi 2018-2027, sous l'Axe 13 relatif à la *Gouvernance* avec comme Objectif Stratégique : « *Consolider la bonne gouvernance et éradiquer la corruption et les malversations économiques* » ; ainsi que l'Axe 15 concernant la *Mobilisation des Ressources*, avec comme Objectif Stratégique : « *Améliorer la gestion rationnelle des dépenses publiques* ».

Elle constitue un moteur le conduisant vers l'excellence et le succès à long terme qu'une vision attrayante, utile et réalisable de l'avenir qui est largement partagée.

Ainsi, la vision de l'OPC s'énonce comme suit :

III.2.2 Mission de l'OPC

La mission s'exprime sous forme de mandat qui représente la raison d'être de l'organisation, le cœur de ses activités. Il s'agit d'un message simple par lequel l'organisation communique à l'externe quelles sont ses principales activités et comment elle les accomplit.

Pour ce qui est de l'OPC, eu égard à ses activités, sa mission est définie de la manière suivante :

« Développer, promouvoir et réglementer la profession comptable au Burundi pour répondre aux normes internationales et préserver l'intérêt public ».

III.2.3 Valeurs de l'OPC

Les valeurs représentent des points de repère essentiels pour les décisions et les comportements de l'ensemble du personnel d'une Organisation. Partagées, elles sous-tendent le travail de l'organisation et ses relations avec toutes les parties prenantes. Elles servent de base pour le choix des stratégies et des principes opérationnels.

Pour le cas de l'OPC, ses valeurs sont synthétisées à travers le terme mnémotechnique « **CERTIFIER** » symbolisant sa devise/son crédo. Ses valeurs sont :

- **C : Compétence ;**
- **E : Equité ;**
- **R : Responsabilité**
- **T : Transparence ;**
- **I : Indépendance ;**
- **F : Fiabilité ;**
- **I : Innovation ;**
- **E : Eduquer ;**
- **R : Redevabilité/Transparence.**

III.2 Objectifs, axes et cibles de développement stratégique

Le diagnostic stratégique de l'OPC a permis de dégager quatre objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 1 : Améliorer le cadre légal et réglementaire du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'OPC.

Objectif stratégique 2 : S'atteler à l'adhésion de l'OPC à l'IFAC.

Objectif stratégique 3 : Assurer la formation diplômante des professionnels comptables.

Objectif stratégique 4 : Renforcer les mécanismes de Management et de Gouvernance de l'OPC.

Ces objectifs se regroupent en quatre axes :

- Axe 1 : Cadre légal et réglementaire du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'OPC.
- Axe 2 : Adhésion de l'OPC à l'IFAC.
- Axe 3 : Formation diplômante des professionnels comptables.
- Axe 4 : Mécanismes de Management et de Gouvernance de l'OPC.

Le premier, le troisième et le quatrième axe s'articulent sur le développement institutionnel tandis que le deuxième se focalise sur l'adhésion de l'OPC à l'IFAC.

RESUME NARRATIF	INDICATEURS	ACTIVITES	ECHEANCE	COUT ESTIMATIF (Milliers BIF)
-----------------	-------------	-----------	----------	-------------------------------

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Améliorer le cadre légal et réglementaire du CNC et de l'OPC.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Réviser le Décret N°100/319 du 31 Décembre 1974 instituant le CNC afin de lui permettre de réaliser sa mission.

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
1.1 Décret N°100/319 du 31 Décembre 1974 instituant la CNC révisé.	Décret révisé est signé.	1.1.1 Elaborer le projet de Décret. 1.1.2 Soumettre le projet de Décret pour signature. 1.1.3 Vulgariser les textes régissant le CNC.	2022	12 500

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Réviser le Décret N°100/053 du 11 mai 2001 portant création de l'Ordre des Professionnels Comptables (OPC).

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
2.1 Décret portant création de l'OPC Révisé.	Le Décret révisé est signé.	2.1.1 Elaborer le projet de Décret. 2.1.2 Soumettre le projet de Décret pour signature.	2022	12 500

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Réviser l'Ordonnance Ministérielle N°540/1033 du 30/07/2004 portant mesures d'exécution du Décret N°100/053 du 11 mai 2001.

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
3.1 Ordonnance d'application du Décret Révisé.	Ordonnance Ministérielle révisée est disponible.	3.1.1 Elaborer le projet d'Ordonnance. 3.1.2 Soumettre le projet de l'Ordonnance pour signature.	2022	12 500

OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : Réviser le Règlement intérieur et le Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Burundi de Février 2006.

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
4.1 Règlement intérieur et Code d'éthique et de déontologie Révisés.	Règlement intérieur et Code d'éthique et de déontologie Révisés sont disponibles.	4.1.1 Elaborer les projets de Règlement intérieur et de Code d'éthique et de déontologie. 4.1.2 Soumettre les projets de Règlement intérieur et de Code d'éthique et de déontologie pour signature.	2023	12 500
		SOUS-TOTAL 1		50 000

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : S'atteler à l'adhésion de l'OPC à l'IFAC.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Assurer le suivi du dossier d'adhésion de l'OPC à l'IFAC.

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
1.1 L'OPC est admis à l'IFAC comme membre-associé.	Le dossier d'adhésion est soumis et approuvé par l'IFAC.	1.1.1 Assurer l'accompagnement de l'OPC à l'adhésion à l'IFAC par le Mentor (ICPAK). 1.1.2 Soumettre et assurer le suivi du dossier d'adhésion à l'IFAC.	2022-2024	100 000

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Renforcer les mécanismes d'Assurance-Qualité de l'Audit (SMO

1)

RESULTATS	IOV	ACTIVITES	ECHEANCE	COUTS
2.1 Système d'examen d'Assurance-Qualité de l'Audit (AQA) opérationnel.	Système AQA mis en en place est fonctionnel.	2.1.1 Produire des guides de soutien à l'assurance qualité conformes aux exigences de l'IFAC.	2022-2026	60 000
		2.1.2 Organiser une formation pour les cabinets d'audit et le personnel de l'OPC sur les exigences de la SMO 1.	2022 ; 2025	50 000
		2.1.3 Organiser des visites d'étude auprès des Ordres qui ont un programme AQA entièrement fonctionnel.	2023 ; 2025	150 000
		2.1.4 Organiser des formations et des communications régulières sur les obligations SMO 1 et les normes correspondantes.	2022-2026	30 000
		2.1.5 Préparer un rapport annuel de synthèse à partager avec les parties prenantes.	2022-2026	30 000
		2.1.6 Effectuer un examen périodique de la réponse de l'OPC au programme de conformité de l'IFAC.	2023-2026	30 000
		2.1.7 Mettre à jour si nécessaire, les sections pertinentes à la SMO 1.	2023-2026	30 000

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : S'assurer que toutes les exigences de l'International Education Standards for Professional Accountants (IES) sont intégrées aux exigences de formation de l'OPC (SMO 2).

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
3.1 Un plan annuel de formation est mis en place et exécuté conformément à la SMO 2.	Plan annuel de formation continue exécuté.	3.1.1 Recruter des jeunes dans des stages professionnels dans les cabinets pour les initier à la profession comptable.	2022-2026	50 000
		3.1.2 Mettre en œuvre le plan de formation continue qui s'aligne sur les IES 7 et 8.	2022-2026	200 000
		3.1.3 Soutenir les dispositions institutionnelles pour la conformité aux IES de l'IFAC.	2023-2026	30 000
		3.1.4 Rédiger et publier des informations et des articles sur le site Web de l'Ordre sur la conformité aux IES axés sur le développement professionnel continu et les IES connexes.	2023-2026	10 000
		3.1.5 Effectuer un examen périodique de la réponse de l'OPC au programme de conformité de l'IFAC et mettre à jour si nécessaire, les sections pertinentes à la SMO 2.	2022-2026	25 000

OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : Maintenir le processus continu d'adoption et de mise en œuvre des Normes internationales ISA au Burundi et autres prises de position publiées par l'IAASB (SMO 3).

RESULTATS	IOV	ACTIVITES	ECHEANCE	COUTS
4.1 Des normes ISA sont publiées et adoptées.	Normes publiées et adoptées.	4.1.1 Publier des normes et les adopter pour utilisation dans l'audit au Burundi.	2022-2026	15 000
		4.1.2 Élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre et la formation sur les normes ISA.	2022-2026	20 000
		4.1.3 Établir un mécanisme pour promouvoir les orientations de l'IFAC sur les missions de compilation.	2023-2026	30 000
		4.1.4 Harmoniser les honoraires des professionnels comptables au Burundi.	2023	30 000
		4.1.5 Sensibiliser l'administration fiscale et les prestataires de services à la valeur des rapports d'examen de compilation.	2023	15 000
		4.1.6 Organiser des séances de sensibilisation auprès des partenaires du secteur privé (banques, microfinances, les coopératives, les sociétés d'assurance et les PME) sur les normes ISA.	2022-2026	150 000
		4.1.7 Effectuer un examen périodique de la réponse de l'OPC au programme de conformité de l'IFAC et mettre à jour si nécessaire, les sections pertinentes à SMO 3.	2022-2026	25 000

OBJECTIF SPECIFIQUE 5 : Maintenir un processus continu d'adoption et de mise en œuvre du code de déontologie de l'IESBA (SMO 4)

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
5.1 L'application du Code d'éthique et de déontologie est effective.	Code d'éthique et de déontologie appliqué.	5.1.1 Incorporer les dispositions du code de déontologie des comptables dans le programme basé sur les compétences de l'OPC, le matériel de formation, les guides de formation.	2022-2026	50 000
		5.1.2 Assister les membres dans la mise en œuvre pratique du Code de déontologie.	2023-2026	15 000
		5.1.3 Effectuer un examen périodique de la réponse de l'OPC au programme de conformité de l'IFAC et mettre à jour si nécessaire, les sections pertinentes à SMO 4.	2022-2026	25 000

OBJECTIF SPECIFIQUE 6 : Aider à l'adoption et à la mise en œuvre des IPSAS au Burundi (SMO 5).

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
6.1 Des programmes d'adoption et de mise en œuvre des IPSAS au Burundi sont développés et renforcés.	Programmes d'adoption et de mise en œuvre sont développés.	6.1.1 Organiser des séances de sensibilisation des membres du Parlement, de la Cour des Comptes et de l'Inspection Générale de l'Etat sur l'obligation des Etats à adopter les IPSAS conformément au Protocole Monétaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) signé le 30 novembre 2013.	2022-2026	150 000

		<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
		6.1.2 Former les membres sur tous les IPSAS, lignes directrices, études et documents occasionnels élaborés par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB).	2023 ; 2025	50 000
		6.1.3 Effectuer un examen périodique de la réponse de l'OPC aux exigences de conformité de l'IFAC et mettre à jour si nécessaire, les sections pertinentes à la SMO 5.	2022-2026	25 000

OBJECTIF SPECIFIQUE 7 : Etablir, maintenir et renforcer le système d'enquête et de discipline de l'OPC (SMO 6).

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
7.1 Un système d'enquête, de discipline et d'appel existe pour la profession comptable au Burundi.	Le système d'enquête, de discipline et d'appel est opérationnel.	7.1.1 Etablir et faire fonctionner un régime d'enquête et de discipline juste et efficace.	2022-2026	25 000
		7.1.2 Sensibiliser le public sur la procédure régulière d'enquête et de discipline.	2022-2026	25 000
		7.1.3 Développer des brochures pour le marketing de l'OPC et publier un résumé des droits du public contre les membres de l'OPC.	2022-2026	20 000
		7.1.4 Etablir un cadre d'évaluation du rendement de la Commission et du Service chargé de l'Enquête et du Discipline.	2023-2026	15 000

		<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
		7.1.5 Procéder à une évaluation annuelle de la conformité avec le cadre de performance et rendre compte des résultats lors des assemblées générales annuelles.	2023-2026	100 000
		7.1.6 Effectuer un examen périodique de la réponse de l'OPC aux exigences de conformité de l'IFAC et mises à jour si nécessaire, des sections pertinentes pour la SMO 6.	2022-2026	25 000
OBJECTIF SPECIFIQUE 8 : Maintenir et améliorer continuellement un programme continu d'adoption et de mise en œuvre des IFRS au Burundi (SMO 7).				
<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
8.1 Des programmes de formation en comptabilité (CPA et CAT) intégrant des IFRS sont disponibles et dispensés dans les Institutions d'Enseignement Supérieur.	Des programmes de formation en comptabilité intégrant des IFRS sont disponibles.	8.1.1 Signer des protocoles d'entente avec les Institutions d'Enseignement Supérieur pour intégrer les IFRS dans leurs cursus de comptabilité.	2023	50 000

		<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
		8.1.2 Organiser des séances de sensibilisation auprès des partenaires du secteur privé (banques, microfinances, les coopératives, les sociétés d'assurance et les PME) sur les normes IFRS.	2022-2026	100 000
		8.1.3 Effectuer des recherches, sensibiliser les membres et émettre des commentaires sur les exposés-sondages publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB).	2023-2026	30 000
		8.1.4 Effectuer un examen périodique de la réponse de l'OPC aux exigences de conformité de l'IFAC et mettre à jour si nécessaire, les sections pertinentes pour la SMO 7.	2022-2026	25 000
		SOUS-TOTAL 2		1 810 000

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Assurer la formation diplômante des professionnels comptables.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Mettre en place des programmes de CPA et CAT pour le compte des professionnels comptables.

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
1.1 Programmes de CPA et CAT mis en place et opérationnels au Burundi.	Programmes CPA et CAT sont opérationnels.	1.1.1 Développer les contenus des modules de formation pour les Programmes CPA et CAT.	2023	500 000
		1.1.2 Mobiliser les ressources pour le financement des bourses de 400 premiers lauréats du Programme CPA et CAT.	2023	2 000 000
		1.1.3 Recruter des enseignants répétiteurs pour les 400 premiers lauréats du Programme CPA et CAT.	2023	200 000
		1.1.4 Sensibiliser les étudiants des institutions d'enseignement supérieur et secondaire sur les Programmes CPA et CAT.	2022-2026	50 000
		1.1.5 Organiser des compétitions/ concours sur des thématiques liées à la promotion de profession comptable au Burundi.	2023-2026	50 000

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
		ACTIVITES 1.1.6 Evaluer la conformité des Programme CPA et CAT pour obtenir une reconnaissance internationale.	ECHEANCE 2023 ; 2025	COUTS 10 000
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Numériser la gestion des étudiants et gérer la passation des examens.				
<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
2.1 Le système de gestion des étudiants est opérationnel.	La gestion des étudiants est digitalisée.	2.1.1 Acquérir les serveurs, les logiciels, les ordinateurs & autres équipements informatiques ;	2023	300 000
		2.1.2 Former les utilisateurs ;	2023-2026	20 000
		2.1.3 Numériser les dossiers des étudiants ;	2022	30 000
		2.1.4 Sensibiliser les étudiants ;	2023-2026	30 000
		2.1.5 Produire des dépliants.	2023-2026	10 000
2.2 Un Centre de passation des examens équipé et fonctionnel.	Le centre de passation des examens est opérationnel.	2.2.1 Équiper le Centre de passation des examens ;	2023	200 000
		2.2.2 Mobiliser les ressources pour le fonctionnement du Centre de passation des examens.	2023-2026	500 000
		SOUS-TOTAL 3		3 900 000

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : Renforcer les mécanismes de Management et de Gouvernance de l'OPC.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Améliorer les mécanismes de Gouvernance de l'OPC				
RESULTATS	IOV	ACTIVITES	ECHEANCE	COUTS
1.1 Dix (10) réunions de l'Assemblée Générale des membres sont tenues (1 réunion/semestre).	Nombre de réunions tenues.	1.1.1 Organiser des réunions de l'Assemblée Générale des membres de l'OPC.	2022-2026	100 000
1.2 Vingt (20) réunions ordinaires du Conseil National de l'Ordre sont tenues (1 réunion/trimestre).		1.2.1 Organiser des réunions du Conseil National de l'Ordre.	2022-2026	80 000
1.3 Trente (30) réunions des commissions (1 réunion sur les 2 mois).		1.3.1 Organiser des réunions des commissions.	2022-2026	70 000
1.4 Cent Vingt (120) réunions du staff de l'OPC sont tenues (2 réunions/mois).		1.4.1 Organiser des réunions du staff de l'OPC.	2022-2026	10 000
1.5 Le système de gestion des membres est opérationnel.	La gestion des membres est digitalisée.	1.5.1 Assurer la Gestion Electronique des dossiers (GED) des membres de l'OPC.	2022-2026	50 000
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Renforcer le système de gestion financière de l'OPC.				
RESULTATS	IOV	ACTIVITES	ECHEANCE	COUTS
2.1 Manuel de procédures administratives, comptables et financière de l'OPC élaboré.	Manuel de procédures opérationnel.	2.1.1 Elaborer le Manuel de procédures administratives, comptables et financières.	2022	6 000
2.2 Mécanismes de recouvrement des cotisations maîtrisés.	Mécanismes électroniques de recouvrement des cotisations sont fonctionnels.	2.2.1 Digitaliser les procédures de recouvrement des cotisations.	2022	30 000

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Renforcer le management des Ressources Humaines de l'OPC.

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
3.1 Cinq cadres d'appui et cinq cadres du personnel technique sont opérationnels.	Cadres d'appui et personnel technique de l'OPC en activité.	3.1.1 Assurer la prise en charge de l'Expert chargé l'Assurance Qualité, l'enquête et la discipline au niveau de l'OPC ;	2022-2026	180 000
		3.1.2 Assurer la prise en charge de l'Expert chargé de la formation continue (CPD) ;	2022-2026	180 000
		3.1.3 Assurer la prise en charge de l'Expert chargé de la gestion des examens (CPA et CAT) ;	2022-2026	180 000
		3.1.4 Assurer la prise en charge de l'Expert chargé des normes ;	2022-2026	180 000
		3.1.5 Assurer la prise en charge de l'Expert IT ;	2022-2026	180 000
		3.1.6 Recruter 5 cadres du personnel technique.	2023	250 000
3.2 Politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan prévisionnel de gestion des Emplois et des Compétences opérationnel. - Un plan annuel de renforcement des capacités du personnel opérationnel. 	3.2.1 Elaborer le plan prévisionnel de gestion des Emplois et des Compétences.	2024	10 000
		3.2.2 Elaborer un plan annuel de formation.	2023-2026	5 000
3.3 Système de gestion des performances fonctionnel.	Outils d'évaluation des performances disponibles.	3.3.1 Elaborer les outils d'évaluation des performances.	2023-2026	10 000

OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : Renforcer le management des ressources matérielles de l'OPC.

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
4.1 Siège de l'OPC est construit et équipé.	Immeuble propre à l'OPC équipé.	4.1.1 Acquérir un terrain.	2022	150 000
		4.1.2 Construire un immeuble abritant le siège de l'OPC.	2023-2024	6 000 000
		4.1.3 Equiper l'immeuble construit.	2023-2024	300 000
		4.1.4 Acquérir le groupe électrogène.	2023	100 000
		4.1.5 Acquérir un backup électrique	2023	100 000
4.2 Un parc automobile est acquis.	Nombre de véhicules achetés.	4.2.1 Acquérir le parc automobile (1 minibus, 3 Camionnettes-double cabines)	2023-2024	400 000

OBJECTIF SPECIFIQUE 5 : Renforcer les capacités de l'OPC en matière de système de communication et nouer des partenariats avec les organismes des professionnels comptables.

<u>RESULTATS</u>	<u>IOV</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
5.1 La communication est améliorée.	Stratégie de communication opérationnelle.	5.1.1 Organiser des Congrès des professionnels comptables.	2022-2026	800 000
		5.1.2 Organiser des symposiums économiques.	2023 ; 2025	200 000
		5.1.3 Produire un magazine de l'OPC.	2022-2026	60 000
		5.1.4 Participer dans des fora internationaux et régionaux regroupant les professionnels comptables.	2022-2026	150 000
		5.1.5 Acquérir les équipements audio-visuels (Ecrans de projection, cameras, etc).	2023	100 000

		<u>ACTIVITES</u>	<u>ECHEANCE</u>	<u>COUTS</u>
		5.1.6 Promouvoir la visibilité de l'OPC par des actions publicitaires.	2022-2026	500 000
		SOUS-TOTAL 4		10 381 000

Tableau 5 : Budget du Plan Stratégique 2022-2026 par axe stratégique

	Axe stratégique	Budget en BIF	Budget en USD
1	Cadre légal et réglementaire du CNC et de l'OPC	50 000 000	24 845
2	Adhésion de l'OPC à l'IFAC	1 810 000 000	899 379
3	Formation diplômante des professionnels comptables	3 900 000 000	1 937 888
4	Mécanismes de Management et de Gouvernance de l'OPC	10 381 000 000	5 158 261
Total du Budget du Plan Stratégique 2022-2026		16 141 000 000	8 020 373

1USD = 2 012,50 BIF au 21/05/2022.

III.3 CADRE ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

L'Ordre des Professionnels Comptables du Burundi (OPC) reconnaît que la mise en œuvre effective ainsi que le suivi et l'évaluation sont aussi importants que le plan en soi. Un système efficace de Suivi & Evaluation est donc essentiel à la mise en œuvre réussie de ce plan stratégique quinquennal.

III.3.1 La mise en œuvre du plan stratégique

Pour une mise en œuvre effective du Plan Stratégique, trois stratégies doivent être adoptées par les responsables de l'OPC. Il s'agit de :

- Une large dissémination du plan à toutes les parties prenantes ;
- Prendre le plan comme document de référence dans toute action ;
- La formalisation du suivi-évaluation du plan.

III.3.1.1 Une large dissémination du plan à toutes parties prenantes

Le Plan Stratégique devient utile quand il est connu par toutes les parties prenantes et surtout ceux qui sont appelés à le mettre en œuvre. Sa large dissémination aiderait chaque partie prenante à se situer dans les différentes orientations envisagées et partant, connaître le rôle qu'elle est amenée à jouer.

III.3.1.2. Le plan comme document de référence dans toute action

La validation et l'adoption du Plan Stratégique consacrent la vision unique de l'OPC. Le Gouvernement et les partenaires de l'OPC disposent alors d'un cadre de référence unique, susceptible de guider toutes les actions engagées et toutes les ressources vers des objectifs bien définis.

La faible capacité de concertation entre multiples intervenants, source d'antagonismes, de chevauchements et de dispersions de ressources, pourrait être significativement amoindrie si l'ensemble des acteurs s'accordent à se conformer au cadre général de développement défini par le Plan Stratégique.

III.3.1.3 La formalisation du suivi-évaluation du plan

La mise en place d'un système formel de suivi-évaluation est une stratégie de s'assurer de l'efficacité et de l'efficience dans l'atteinte des objectifs du plan. A propos, des canevas d'outils de suivi évaluation sont proposés.

III.3.2 Le système de suivi-évaluation

Le système de suivi-évaluation est le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur la performance enregistrée. Il permet de recueillir les

renseignements synthétiques relatifs au plan. Le Suivi-Evaluation fournit les outils nécessaires pour évaluer les progrès réalisés vers les objectifs fixés.

III.3.2.1 Le circuit de l'information

La liste des acteurs ainsi que les différentes instances concernées par le Suivi-Évaluation du Plan Stratégique de l'OPC est constituée comme suit :

- Direction chargée de l'Innovation et du Développement institutionnel ;
- Secrétariat Exécutif.

En plus des acteurs directement concernés, sont impliqués les instances et organes clés suivantes :

- Le Conseil National de l'Ordre ;
- L'Assemblée Générale ;
- Le Ministère de Tutelle.

Le suivi étant fait régulièrement, l'évaluation se fait périodiquement et les résultats sont partagés pour analyse de l'état d'avancement par rapport à l'atteinte des objectifs du plan.

A partir des rapports d'activités, un rapport de suivi trimestriel est produit par le Secrétariat Exécutif et est partagé par les acteurs internes.

Chaque semestre, une évaluation du plan est réalisée et les résultats sont partagés entre différents acteurs et organes concernés par le Suivi-Evaluation afin de tirer des recommandations pour des ajustements éventuels.

III.3.2.2 Les canevas de rapportage du suivi et de l'évaluation du plan

Pour le rapport de suivi, la collecte des données est indirecte car on se contente de la documentation, étant donné que ce rapport est la compilation de tous les rapports d'activités de la période.

Le canevas de présentation de ce rapport doit prendre la forme appropriée pour permettre son exploitation facile. Il se présente comme suit :

Tableau 6 : Canevas de présentation du rapport trimestriel de suivi

Résultat N° ...			
Activités prévues	Activités réalisées	Ecart	Observations
A ...			
A ...			
.			
.			
.			

Résultat N° ...			
Activités prévues	Activités réalisées	Ecart	Observations
A ... A			

Le canevas de présentation du rapport d'évaluation doit aussi prendre la forme appropriée pour une lecture facile. Il se présente comme suit :

Tableau 7 : Canevas de présentation du rapport semestriel d'évaluation

AXE N° ...				
<i>Objectif stratégique n° ...</i>				
Objectif spécifique n° ...				
Résultats prévus	Indicateurs /prévisions	Indicateurs /réalisations	Ecart	Observations
R ... R				
AXE N° ...				
<i>Objectif stratégique n° ...</i>				
Objectif spécifique n° ...				
Résultats prévus	Indicateurs /prévisions	Indicateurs /réalisations	Ecart	Observations
R ... R				